



Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le Secouriste du Travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise. Le SST devient ainsi un précieux auxiliaire de prévention capable, d'apporter son concours à la rédaction du document unique concernant l'évaluation des risques.

La formation de « Sauveteur Secouriste du Travail » fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

❖ **PUBLIC**

Cette formation s'adresse à toute personne qui doit acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle.

❖ **PRE REQUIS**

Aucun.

❖ **MODALITES D'INSCRIPTION**

15 jours avant le début de la formation, par mail.

❖ **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Le stagiaire doit être en mesure de pratiquer les gestes techniques décrits dans le Guide de Données techniques INRS.

❖ **ENCADREMENT**

Formateur SST certifié par l'INRS

❖ **DUREE - DEROULEMENT**

14 heures de formation pour un groupe de de 4 à 10 participants.

Il est possible d'ajouter le module « Situations inhérentes aux risques spécifiques ». Le contenu du module « Situations inhérentes aux risques spécifiques » et le temps éventuellement nécessaire au-delà du temps de formation initial seront déterminés à l'initiative du médecin du travail.

❖ **OBJECTIFS**

Objectif général

La formation de Sauveteur Secouriste du Travail fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable :

- D'appliquer les principes de base de la prévention.
- D'appréhender les concepts de danger / phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque ...
- D'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours
- D'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins,



- D'alerter les secours d'urgence,

Objectifs de formation

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.
- Repérer des dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

❖ METHODES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

La formation « Sauveteur Secouriste du Travail » est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques. Elle utilise des techniques pédagogiques traditionnelles et modernes, décrites dans les recommandations pédagogiques et qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain.

❖ EVALUATION

Délivrance du Certificat de Sauveteur secouriste du Travail.

Epreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences de secouriste.

Epreuve 2 : Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

La validité du certificat est de 24 mois et devra faire l'objet d'une session de maintien et d'actualisation des compétences d'une durée de 7 heures

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Le titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Evaluation de la formation par le participant

L'évaluation de la formation analyse le système de formation dans ses différentes composantes : objectifs, dispositifs, programmes, organisme de formation...



PROGRAMME DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Elle se situe à la fin de la formation. Cette évaluation prend la forme d'un entretien collectif entre le formateur et le groupe de participants et par le renseignement d'un questionnaire complété par chaque participant.



❖ **PROGRAMME DE LA FORMATION**

1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

- ✓ Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- ✓ Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- ✓ Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- ✓ Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- ✓ Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- ✓ Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- ✓ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- ✓ Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- ✓ Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
- ✓ Etre capable de supprimer le danger
- ✓ Etre capable d'isoler le danger
- ✓ En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger

3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- ✓ Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- ✓ Etre capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- ✓ Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche
- ✓ Etre capable d'associer au (x) signes décelé (s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

- ✓ Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- ✓ Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- ✓ Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- ✓ Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- ✓ Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- ✓ Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée



PROGRAMME DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

- ✓ Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés
- ✓ Etre capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- ✓ Etre capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

6. Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ✓ Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
- ✓ Etre capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP), ...
- ✓ Etre capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national
- ✓ Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention
- ✓ Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise
- ✓ Etre capable de positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise

7. Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- ✓ Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- ✓ Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- ✓ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- ✓ Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés aux dangers identifiés.
- ✓ Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses
- ✓ Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes, dans une situation de travail dangereuse, en proposant des actions de prévention
- ✓ Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage

8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ✓ Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre



✓ **ORGANISATION MATERIELLE ET ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION**

La formation doit se dérouler dans un local présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- La pièce doit être d'une surface au sol minimum disponible de 25 à 30 m² (sans mobilier) permettant la réalisation d'exercices pratiques pour un groupe de 10 personnes. (exemple : possibilité d'allonger 10 personnes en simultanée sur le sol)
- La pièce doit être chauffée et si besoin est, tempérée.
- Les sols sont propres,
- Des sanitaires sont à proximité,
- 1 chaise par personne est à disposition.

Tenue du participant recommandée

La formation étant pratique, il est conseillé de porter une tenue adaptée à la réalisation des gestes de secours.

Les moyens matériels mis à disposition pour la réalisation d'une formation de 10 personnes sont constitués de :

- **Réanimation cardio-pulmonaire :**
1 mannequin adulte pour 2 participants,
1 mannequin junior,
1 mannequin bébé,
1 peau de visage par participants pour chaque type de mannequin,
Voie(s) respiratoire(s) selon recommandations du fabricant pour chaque type de mannequin,
4 défibrillateurs automatisés externes de formation.
- **Hygiène :**
1 boîte de lingettes nettoyantes pour mannequins,
1 sac poubelle.
- **Outils et supports pédagogiques :**
1 coupe de tête,
Tapis de sol
1 plan d'intervention numérique SST et son jeu de pictogrammes INRS,
1 jeu de support visuel de mise en situation,
1 lot de matériel de simulation de cas concrets,
1 support pédagogique remis à chaque participant,
1 support numérique explicatif.



PROGRAMME DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

1 ^{ere} journée	durée : 7 h	2 ^{ème} journée	durée 7 h
1 ^{er} demie journée	durée 3h30	3 ^{ème} demie journée	durée 3h30
<p>Accueil présentation de la formation</p> <p>Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention</p> <p>Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention</p> <p>Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention</p> <p>Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)</p> <p>Etre capable de réaliser une protection adaptée</p>		<p>Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :</p> <p>Malaises</p> <p>Brulures</p> <p>Traumatismes</p> <p>Plaies</p>	
2 ^{ème} demie journée	durée 3h30	4 ^{ème} demie journée	durée 3h30
<p>Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir</p> <p>Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise</p> <p>Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :</p> <p>Les saignements abondants</p> <p>Obstructions des voies aériennes</p>		<p>Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :</p> <p>Victimes inconscientes qui respirent</p> <p>Victimes en arrêt cardiaque</p> <p>Epreuve certificative</p> <p>Fin de formation</p>	